RÉPUBLIQUE ET



mpala C.C.

mut 84/1967

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une promenade sur la commune de Carouge

du 31 août 1966

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération de la commune de Carouge en séance du 21 avril 1966, proposant au Conseil d'Etat de donner le nom de promenade des Orpailleurs à la promenade longeant le bord de l'Arve, entre la place d'Arve et le pont du Val d'Arve;

vu le préavis favorable du service des archives de l'Etat du 23 août 1966;

vu la préavis favorable du service du plan d'aménagement; vu le règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931.

ARRETE

Il est donné :

Le nom de promenade des Orpailleurs à la promenade longeant le bord de l'Arve, entre la place d'Arve et le pont du Vald'Arve, en souvenir de l'activité artisanale pratiquée jadis le long des rives de l'Arve par les chercheurs de paillettes d'or.

Cotte nouvelle dénomination entre immédiatement en vi-

Communiqué à :

Travaux 6 ex. Police 1 ex. Intérieur 1 ex. Sautier 1 ex.



Certifié conforme, Le chancelier d'Etat:

Calland